

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 42 (1950)  
**Heft:** 6  
  
**Rubrik:** Quelques faits entre d'autres

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

front uni contre les intérêts des ouvriers et la majorité du peuple. Sans vouloir pénétrer plus avant dans les rapports entre organisations patronales et ouvrières, il faut reconnaître que dans certains groupement patronaux et organisations patronales un certain changement a pu se constater. L'irréductible front patronal qui durant des années se raidissait contre les travailleurs s'est quelque peu détendu, preuve en soit l'extension des contrats collectifs, dont le nombre s'est considérablement agrandi au cours des dernières années. Reconnaissons cependant que ces contrats collectifs sont toujours dus à l'initiative des syndicats ouvriers. Les syndicats ne sont d'ailleurs pas les seuls à avoir intérêt à ce qu'il existe de bons rapports entre patrons et ouvriers, les employeurs en bénéficient aussi à la longue. Il dépend avant tout de l'attitude des employeurs d'éviter d'inutiles tensions à ce sujet.

## Quelques faits entre d'autres

### *Pour la paix*

Dans un aide-mémoire concernant les points à examiner en vue du développement d'un programme de vingt ans destiné à établir la paix par les Nations Unies, M. Trygvie Lie propose aux gouvernements :

1. Mise en application des sessions périodiques du Conseil de sécurité avec participation des ministres des affaires étrangères. En même temps, développement nouveau de l'utilisation des autres mécanismes pour la négociation, la médiation ou la conciliation des différends internationaux.
2. Une nouvelle tentative en vue d'établir un système de contrôle international de l'énergie atomique.
3. Nouvel examen des moyens permettant de maîtriser la course aux armements non seulement dans le domaine atomique, mais dans celui des autres armes de destruction massive et des armements de type classique.
4. Reprise d'efforts sérieux en vue de la conclusion d'un accord sur les forces armées mises à disposition du Conseil de sécurité pour l'exécution de ses décisions.
5. Acceptation et application du principe selon lequel il est sage et juste de progresser le plus rapidement possible vers l'universalité des Nations Unies.
6. Un programme judicieux et effectif d'assistance technique pour le développement économique et l'encouragement de placement de capitaux sur une large échelle.

7. Utilisation plus énergique par tous les Etats membres des institutions spécialisées en vue d'encourager le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi, les conditions de progrès et le développement d'un ordre économique.
8. Développement continu et vigoureux de l'activité des Nations Unies en vue d'une observation plus étendue du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde.
9. Utilisation des Nations Unies en vue d'encourager l'évolution par des moyens pacifiques (et non par la force) des peuples dépendants, coloniaux ou semi-coloniaux, vers une situation d'égalité.
10. L'utilisation active et systématique de tous les pouvoirs d'achat et de tous les mécanismes des Nations Unies afin de hâter le développement du droit international en vue de l'établissement final d'un droit international applicable à une société universelle.

*L'activité de l'Union suisse des coopératives de consommation  
en 1949*

Dans un volumineux ouvrage *in quarto* de 78 pages, l'Union suisse des coopératives de consommation rend compte de sa féconde activité durant l'année écoulée.

C'est l'occasion de passer en revue la plupart des problèmes de politique nationale qui se sont posés dans notre pays durant cette période: accord de stabilisation économique, contrôle des prix, subventions destinées à abaisser les prix, loi agraire, réforme des finances fédérales, etc. C'est aussi l'occasion de constater que le point de vue des coopératives et des syndicats sont le plus souvent convergents.

Parmi les treize chapitres de ce rapport, nous recommandons particulièrement la lecture de celui que nous venons d'esquisser ci-dessus et ceux qui traitent du mouvement des sociétaires, des relations, de l'administration centrale, de la fourniture des marchandises, de l'éducation, presse et propagande, des commentaires sur les comptes et surtout des coopératives à buts spéciaux.

Mais, pour se rendre compte de l'extraordinaire développement de l'Union suisse des coopératives de consommation, il est indiqué de consulter les comptes, les bilans des entreprises auxquelles elle participe, mais aussi le tableau très évocateur de la progression des parts sociales de 1 637 000 fr. en 1930 à 8 881 000 fr. en 1949, du débit de 163 574 988 fr. à 435 079 628 fr., du personnel qui passé de 602 personnes en 1930 à 1059 en 1949. L'excédent net est en dégression puisqu'il était de 928 492 fr. en 1930 pour 627 832 fr. en 1949.

Le nombre des sociétés affiliées est de 568, réparties en 10 fédérations régionales, plus les 17 coopératives à buts spéciaux: Banque Centrale Coopérative, Chaussures Coop, Minoterie coopérative, Fabrique de pâtes alimentaires, Caisse d'assurances, Culture maraîchère, Meubles, Navigation, etc.

On voit par ces chiffres que l'Union suisse des coopératives de consommation progresse de façon constante. Elle le mérite, car elle sert ses membres au lieu de s'en servir.

## Bibliographie

*Au-delà du Capitalisme, du Collectivisme et du Dirigisme.* Par André Stalder, docteur ès sciences économiques. Collection de la Nouvelle Ecole de Lausanne, Imprimeries Populaires, Lausanne.

Dans cet ouvrage volumineux de 332 pages, l'auteur fait aussi bien le procès du système capitaliste, du dirigisme et même de l'économie collective avant de présenter un programme positif de rénovation économique. Ce qui lui permet de décocher les horions à gauche et à droite, avec une vigueur exceptionnelle. C'est une méthode assez efficace puisqu'elle vaut à son auteur d'être naturellement désigné comme un esprit indépendant et courageux. En vérité, nous aurions peut-être abouti au même jugement si M. Stalder, bien que collaborateur du *Coopérateur suisse*, n'eût pas épargné ses critiques au mouvement coopératif auquel vont d'ailleurs nos sympathies mais qui n'échappe pas à certaines déformations inhérentes à toute œuvre humaine. Il se contente malheureusement à son propos d'un dithyrambe tout à fait conformiste. En revanche, dans cette distribution générale, les syndicats en prennent pour leur grade avec les groupements capitalistes, la presse « vénale », le collectivisme autoritaire, etc. Tout un chapitre tend à démontrer que dans le système actuel des démocraties occidentales l'Etat est assujéti aux intérêts égoïstes des syndicats et des partis ouvriers les plus puissants. Sans doute l'éditeur a-t-il pris la précaution de nous avertir que ces critiques sans nuances, fort superficielles mêmes, ne concernaient pas les syndicats suisses mais ceux de l'étranger. Rien dans ce livre n'autorisera le lecteur à faire cette discrimination. — M. Stalder écrit par exemple sans sourciller: « Les meneurs syndicalistes, lorsqu'on les laisse agir librement, sont toujours sûrs d'être suivis, surtout lorsqu'ils revendiquent des augmentations de salaire. La scission de la C. G. T. française au début de 1947 en est une preuve. » (Page 31.) Comme s'il ignorait par exemple que la conférence des dirigeants des syndicats du T. U. C. britannique approuva encore en janvier 1950, par 4 263 000 contre 3 606 000 voix la politique de stabilisation des salaires recommandée par le conseil général de la Centrale syndicale britannique. De même, il semble n'attacher aucune importance à l'Accord sur la stabilisation des prix et des salaires passé en 1948 entre les grandes associations économiques qui permit, de l'avis d'autres économistes, d'enrayer l'inflation dans notre pays. Que dire, d'autre part, de cette affirmation simpliste: « Mais aujourd'hui, on constate que l'esprit syndicaliste, à de rares et louables exceptions près, est resté le même. Il est dominé par l'esprit de la lutte des classes, incompatible avec la liberté en société. » (Page 33.) C'est la négation pure et simple des efforts des syndicalistes de notre pays pour organiser une meilleure répartition des fruits du travail, assurer la sécurité de l'emploi dans la communauté professionnelle et de tous les efforts faits par les syndicats libres dans les pays qui nous entourent pour assurer la paix sociale dans la justice. A quelques reprises, notre auteur parle d'arrivistes sans faire aucune exception